

Questions orales

Le ministère de la Justice a fait de la protection des femmes une de ses principales préoccupations. C'est pourquoi il veut réformer le Code criminel. Cette loi qui régit les agressions sexuelles a été modifiée en 1983 et on évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Nous procédons en outre à l'analyse des mesures prises spécialement à l'égard de la pornographie comportant des actes de violence. Nous avons subventionné la recherche sur divers projets, entre autres la production d'une émission de télévision pour renseigner le grand public sur la loi qui régit actuellement les agressions sexuelles, ainsi que l'évaluation des programmes destinés aux hommes qui battent leur conjoint ou leur amie.

De plus, nous avons formé un comité ministériel chargé d'établir des politiques se rapportant aux femmes, surtout à la violence qui leur est faite. Ce comité participe aux travaux d'un comité interministériel qui élabore une politique sur la violence familiale.

Quant à l'application de la justice, le ministère a collaboré à la tenue de conférences et de colloques visant à sensibiliser les professionnels de la justice aux questions qui ont trait à l'égalité des sexes, surtout dans la mesure où elles traitent de la violence faite aux femmes.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je voudrais remercier la ministre de son rapport très complet sur les activités de son ministère.

Je pense qu'il est temps de faire trêve de paroles et de passer aux actes. Il est temps que la ministre de la Justice convoque les procureurs généraux des provinces en vue de modifier le Code criminel pour protéger les femmes.

La ministre va-t-elle agir dans ce sens immédiatement?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, lors de la réunion fédérale-provinciale des procureurs généraux, en juin à Niagara-on-the-Lake, on a décidé de créer un groupe de travail fédéral-provincial sur la femme et le droit.

Une des premières choses que j'ai faites, c'est d'inviter les procureurs généraux à se joindre à moi. Je leur disais que je tiendrais une conférence fédérale-provinciale sur la femme et le droit, à la fin du printemps 1991 j'espère, qui aurait pour tâche de constituer ce groupe de travail. J'espère faire porter les discussions sur trois thèmes principaux: les femmes dans la profession juridique, les femmes devant les tribunaux et le droit substantiel tel

qu'il s'applique aux femmes. Je pense que ce sera une bonne occasion pour nous de travailler au niveau fédéral-provincial pour résoudre les questions que soulève justement la députée. J'ajouterais que ce sont d'excellentes questions et que je partage son désir de les voir étudiées.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre de la Justice.

P.O.W.E.R., un groupe communautaire de Winnipeg, a reçu des éloges du Comité de la justice des Communes, qui le considère comme un projet modèle pour venir en aide aux femmes. Pourtant, il a été forcé de fermer ses portes, il y a plusieurs semaines, à cause d'un manque de fonds publics.

La ministre s'engagera-t-elle aujourd'hui à aider cet organisme à se remettre sur pied?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de la question que soulève le député. Je serais très heureuse de l'examiner pour voir si notre ministère devrait intervenir. Je ne peux pas vous donner de réponse plus précise.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je remercie la ministre de sa réponse. J'ai une question supplémentaire à lui poser.

Ce que P.O.W.E.R. tente de faire, c'est d'aider les prostituées à quitter les rues si elles le désirent. C'est un problème qu'a soulevé et examiné le Comité de la justice et qui préoccupe les femmes dans plusieurs villes.

Je voudrais demander aujourd'hui à la ministre si elle prendra l'initiative afin que des projets comme celui-ci soient parrainés un peu partout dans le pays.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général dans lequel on soulève un problème analogue est très bon. On y fait quelques recommandations très importantes pour s'attaquer aux causes profondes de la violence contre les femmes dans les rues.

Je peux seulement dire que je n'ai pas eu l'occasion de l'examiner assez en profondeur pour présenter des énoncés de politique. Je respecte ces recommandations et les organismes qui cherchent à régler le problème de cette